

LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE LA MÉTALLURGIE

PANORAMA DE L'ANNÉE 2023 DANS LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises industrielles et développer l'employabilité des salariés, nos dispositifs de certifications s'adaptent en permettant de valider l'acquisition d'une plus large palette de compétences.

■ LE DISPOSITIF A ÉTÉ CRÉÉ EN 1987

La branche de la métallurgie a créé, à travers son accord paritaire de 1987, un dispositif de certifications professionnelles en complémentarité des titres et diplômes existants délivrés par le Ministère de l'Éducation Nationale ou le Ministère du Travail.

La branche a depuis fait évoluer son offre de certifications professionnelles tout en gardant à l'esprit l'offre existante. Cette offre étendue de certifications est régulièrement ajustée aux exigences de l'industrie.

Le certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM) certifie les compétences professionnelles pour la qualification souhaitée ; il assure ainsi une reconnaissance professionnelle sur le plan national par les entreprises de la branche métallurgie.

Certains CQPM sont également reconnus dans différentes autres branches professionnelles, il s'agit des CQPI. Les CQPM sont délivrés par les partenaires sociaux (représentants d'entreprises et de syndicats de salariés) faisant suite à l'avis émis par des jurys paritaires de délibérations organisés en région.

■ DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES À TOUS

La certification est ouverte à un large public, aux jeunes comme aux adultes, aux salariés et aux demandeurs d'emploi, qui souhaitent se qualifier, accéder à un autre emploi ou construire un parcours professionnel. De même, un CQPM peut être délivré à un salarié en contrat d'apprentissage, s'il mobilise son Compte Personnel de Formation (CPF) à cet effet.

■ TÉMOIGNAGES

« Nous nous sommes lancés dans une démarche de CQPM pour former et recruter des personnes en reconversion professionnelle. Ensuite, nous avons étendu la démarche à l'ensemble de nos salariés : pour certains, c'était une reconnaissance, pour d'autres, l'opportunité de développer leurs compétences afin de pouvoir bénéficier ensuite de mobilité interne. C'est également une démarche que nous mettons en avant auprès de nos clients, pour eux, c'est la garantie d'avoir une équipe adaptée à leurs besoins. »

— Bénédicte, DRH

« J'avais peur de me retrouver dans une situation « école », et en fait, tout était axé sur la pratique. Cela m'a vraiment aidé dans ma prise de poste. J'ai même envie aujourd'hui de devenir tuteur dans mon entreprise ! »

— Clément, opérateur en production

■ LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES
DE LA BRANCHE DE LA MÉTALLURGIE EN CHIFFRES

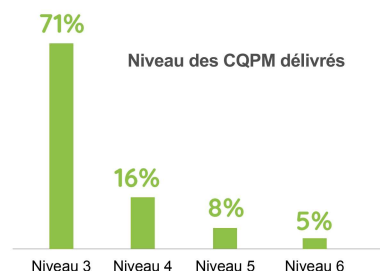
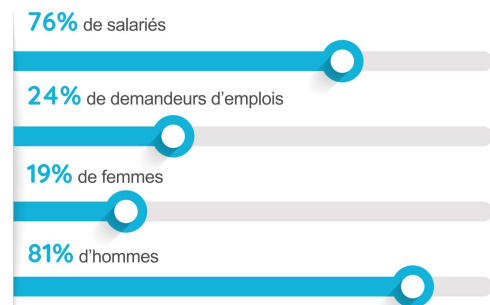
15 387

certifications délivrées en 2023

→ RÉPARTIES COMME SUIV :



→ LES PUBLICS CONCERNÉS PAR LES CERTIFICATIONS :



89% de taux de réussite.

19% des entreprises hors branche de la métallurgie.

87% des CQPM délivrés portent sur les niveaux 3 & 4 du Cadre National des Certifications Professionnelles.

■ LES CERTIFICATIONS INTERBRANCHES EN CHIFFRES

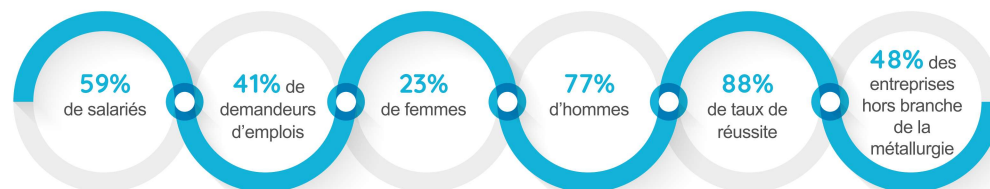
1 827

certifications délivrées en 2023

→ RÉPARTIES COMME SUIV :



→ LES PUBLICS CONCERNÉS PAR LES CERTIFICATIONS :



■ LES OFFRES DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE LA BRANCHE DE LA MÉTALLURGIE
EN CHIFFRES



POUR EN SAVOIR PLUS :
WWW.OBSERVATOIRE-METALLURGIE.FR/CERTIFICATIONS